

## **Soins coordonnés, Communautés professionnelles territoriales : Nouveaux espaces de soins en coordination pour la médecine libérale**

Concepteur et formateur :

Marc Burlat, médecin qualifié en médecine générale,  
Membre de la SISA de Toulon Ouest Var  
Élu URPS médecins libéraux PACA  
Membre de la CPL Var

### **Pré-requis :**

aucun

### **Public cible :**

Tous professionnels de santé libéraux

### **Nombre de participants :**

70

### **SESSION PRESENTIELLE : Acquisition / Perfectionnement des connaissances/compétences**

(Formation présentielle)

## Programme de la session

### 1. Résumé du programme :

Si la coordination des soins a depuis longtemps été pratiqué par la grande majorité des professionnels de santé, elle le fut sans reconnaissance ou qualification spécifique dans nos actes.

De nouvelles modalités et définitions des soins coordonnés sont progressivement apparues au cours des dernières années, les dernières en date en décembre 2016. La signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (A.C.I) par de nombreux syndicats de praticiens libéraux vient renforcer ce changement en donnant plus de moyens aux équipes pluriprofessionnelles.

Aujourd'hui, le développement des moyens de communication, de la structuration des équipes dites de soins primaires et ambulatoires, de la notion des territoires de santé, des structures juridiques (SISA ou autre), sont adossés à des textes de lois qui donnent le pouvoir d'exister aux professionnels libéraux de santé. Il devient nécessaire qu'ils connaissent et s'approprient ses connaissances structurantes de leur exercice.

Le changement de paradigme des métiers de santé est en cours. Y participer pour mieux appréhender nos avenir, innover dans les prises en charge, un credo dont il faut s'emparer au plus vite.

### 2. Déroulé pédagogique de l'action, (différentes étapes ou modules)

#### 1) Problématique :

Comment vous définissez vous dans votre environnement professionnel ?

Ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce que vous pensez devoir être amélioré ?

Quelles solutions préconiserez-vous ?

Les soins coordonnés : quelle est votre niveau de connaissance, les cadres et moyens, si vous les connaissez, vous paraissent-ils être une possible solution complémentaire de votre activité ?

## 2) Objectifs pédagogiques :

Cette formation doit permettre aux médecins participants de :

- prendre connaissance et intégrer les profondes transformations qui vont structurer nos exercices professionnels,
- procéder à une réflexion préalable sur leur territoire de santé : analyse préalable géo médicale et populationnelle de leur secteur
- inciter chaque participant à approfondir par leur propre travail les connaissances délivrées, à réfléchir sur l'OPPORTUNITE DE CREER LEUR PROPRE OUTIL DE SOINS COORDONNES, faciliter leur introduction dans cette démarche

Une analyse et une synthèse des textes de lois actualisés et des notions qui en découlent permettra de disposer des bases :

- de structuration d'un nouveau mode d'exercice de la médecine ambulatoire : notions de maison de santé, de pôle de santé, d'équipe de soins primaires, de communautés professionnelles territoriales de santé, de territoire de santé, de PAERPA (parcours des personnes âgées en risque perte d'autonomie), de PTA (plateforme d'appui territoriale) de CTA (coordination territoriale d'appui) ...
- des structures juridiques de type SISA (sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires)
- des systèmes informatiques de communication et des messageries sécurisées

## 3) Déroulé du programme :

18 heures 30 : Accueil des participants, émargement

19 heures : Présentation des intervenants et du programme

19 heures 15 à 20 heures :

- Présentation des textes de lois structurants les soins coordonnés
- Définition : maison de santé, pôle de santé, communautés professionnelles de territoires de santé,
- Parcours de soins et projet de santé
- ACI : pour qui, indicateurs et rémunération, critères socles et accessoires
- Messagerie sécurisée et système d'information partagé

20 heures à 20 heures 30 : Echanges avec la salle

## 4) Modalités d'évaluation :

Remise documentaire : texte de lois fondateurs, étapes de la construction d'un dossier et des obligations y afférents, liste des principales organisations professionnelles, etc

Questionnaire de satisfaction

## BIBLIOGRAPHIE

- [https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_2680226/fr/elaboration-des-protocoles-pluriprofessionnels-de-soins-de-premier-recours](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2680226/fr/elaboration-des-protocoles-pluriprofessionnels-de-soins-de-premier-recours)
- <http://www.ffmps.fr/index.php/exercice-coordonne/vous-exercez-en-msp/sisa-questions-reponses>
- <https://www.pfizerpro.fr/support/la-creation-dune-sisa>
- <https://www.gpm.fr/exercice-en-groupe/44-profession/exercice-en-groupe/958-les-soci%C3%A9t%C3%A9s-interprofessionnelles-de-soins-ambulatoires-sisa.html>
- Instruction no DGOS/R5/2016/392 du 2 décembre 2016 relative aux équipes de soins primaires (ESP) et aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- Arrêté du 25 novembre 2016 fixant le cahier des charges de définition de l'équipe de soins visée au 3o de l'article L. 1110-12 du code de la santé publique